

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : permission de voirie – rue du Verger

Le Maire de la Commune du PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande de prolongation d'une permission de voirie en date du 26 février 2025, déposée par BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, demeurant 24 mail Pablo Picasso 44000 NANTES, pour effectuer des travaux de rénovation des salles de bains des habitations situées rue du Verger à Le Pallet,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation de containers, de bases de vie, de zone de tri, de roulotte, de WC chimiques rue du Verger (voir plan joint), dans le cadre des travaux de rénovation des salles de bains des habitations, du Vendredi 14 mars au Vendredi 28 mars 2025.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

6 MARS 2025

Au Pallet, le 04 mars 2025

Po/Le Maire,

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,



rue du Verger - du 14/03 au 28/03/2025

